

Mairie de Marsac sur Don 1 rue Pierre Perchais 44170 MARSAC SUR DON 2 02.40.87.54.77 □ 02.40.87.51.29 ☑ info@mairie-marsacsurdon.fr

## ARRETE MUNICIPAL fermeture temporaire du terrain de Football

Le Maire de la Commune de Marsac-sur-Don (Loire-Atlantique),

**VU** les articles L. 2212 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'arrêté municipal en date du 10 novembre 1995 règlementant l'utilisation du terrain de football situé Route de Vay,

**CONSIDERANT** qu'aux vu des intempéries le terrain de football est impraticable du vendredi 24 au dimanche 26 janvier 2025 inclus.

## ARRETE

Article 1er: L'utilisation du terrain de football est INTERDITE à tous les joueurs (entrainements et matchs) le week-end des 24, 25 et 26 janvier 2025, au vu des intempéries et de l'impraticabilité du terrain

<u>Article 2</u> : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Guémené-Penfao et à l'association « Football Club Vay Marsac », utilisatrice du terrain, qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Marsac-sur-Don, le 24.01.2025 Pour le Maire, Monsieur COUROUSSE Gilles

Adjoint au Maire

Affichage le : 24/01/2025

